

LA GESTION DES SINISTRES DEGATS DES EAUX - CONVENTION IRSI

DATE ET DURÉE

1 journée de 7 heures scindée en 2 demi-journées de 3h30 chacune (9h30-13h ou 14h-17h30)

PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires locatifs ou de copropriétés
- Pas de prérequis nécessaire

OBJECTIFS

- Appréhender le contexte juridique et technique d'un sinistre dégât des eaux pour en optimiser la gestion et sécuriser sa responsabilité de professionnel de l'immobilier.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
 - o la projection de documents ou graphiques,
 - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
 - o la remise de documents pratiques devant constituer une documentation de base.
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Monsieur Jean Paul BOUDIGNON.

CONTENU DE LA FORMATION

Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 1h

Remise du code de déontologie
Rappel des fondamentaux
Questions – Réponses

Les origines possibles d'un dégât des eaux

La garantie des dégâts des eaux

Qui est assuré? Pour quels risques ?
Les responsabilités
La recherche de fuite
La déclaration de sinistre

Les conventions CIDRE et CIDE COP

Présentation et analyse
Conditions de mise en œuvre
Les projets d'évolution

Le dégât des eaux en copropriété

Précisions complémentaires

Le dégât des eaux dans les locaux loués

Spécificités et indemnisation des sinistres

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION :

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 402 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 335 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises. Pour 6 journées prises, la 6ème journée est offerte.